

Votre service social vous accueille

septembre 2020

Des
professionnels...

Besoin
d'aide ?

...à votre
écoute

Un conseil ?

Une question ?



Un service à votre écoute

Les professionnels vous reçoivent les mardis de 8h30 à 12h et les jeudis de 14h à 19h sans rendez-vous pour toutes demandes concernant :

- L'accès aux droits
- Les aides alimentaires
- Les aides financières (aides au paiement des factures, sur validation du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et / ou auprès des organismes sollicités).
- Les domiciliations CCAS : pour les personnes sans domicile fixe, n'ayant pas d'adresse où recevoir leur courrier (nécessite de présenter un lien avec la ville de Mitry-Mory)
- Les demandes d'aides sociales pour l'hébergement des personnes handicapées
- Les demandes d'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) ou d'Allocation Simple d'Aide Sociale

Ces permanences permettent de faire une première évaluation de votre situation, de répondre à votre demande et d'envisager les aides possibles. Si besoin, vous serez ensuite orienté vers un accompagnement avec une conseillère en Économie Sociale et Familiale.

Important

Identité : carte d'identité, titre de séjour, carte de résidant, livret de famille

Justificatifs de ressources : bulletins de paie, attestation Pôle emploi, Indemnités Journalières, retraite, pensions diverses, attestation CAF, etc.

Justificatifs de charges : quittance de loyer ou crédit immobilier, facture ou échéancier d'électricité, de gaz et d'eau, facture d'assurance (habitation, voiture, scolaire), avis d'imposition, taxe d'habitation, taxe foncière, relevé mensuel de vos crédits, frais de garde, cantines, mutuelle et tout autre document justifiant de vos charges courantes.

Ces documents permettront aux professionnels de vous proposer les aides les plus adaptées à votre situation.

Permanences **SANS** rendez-vous

Accueil, écoute, conseils, orientation

sur rendez-vous

Les conseillères en Économie Sociale et Familiale vous reçoivent

- Accompagnement social des personnes ou familles en difficultés
- Aide à la gestion budgétaire
- Accompagnement dans le cadre du surendettement
- Accompagnement des personnes ou familles en situation d'impayés de loyer et/ou en procédure d'expulsion locative
- Constitution et accompagnement des demandes de micro-crédits
- Accompagnement à la demande de protection juridique (curatelle ou tutelle)
- Constitution des demandes de SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) et accompagnement des personnes en situation de rupture d'hébergement

Pour toute demande de rendez-vous, merci de contacter le 01 60 21 60 08 aux jours et horaires d'ouvertures de l'Espace solidarité.

Pour vos demandes, merci de vous munir des documents suivants

Venir

Transport

- Bus 16 arrêt Prévert
- Bus 24 arrêt Mairie
- Bus 116 arrêt Mairie

Horaires d'ouverture de l'Espace solidarité :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- Jeudi de 14h à 19h (fermé au public le matin)

Horaires d'été (du 1^{er} juillet au 31 août) :

- Lundi, mardi, mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15
- Jeudi de 13h30 à 17h15, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Service Social / CCAS
Espace Solidarité
20 rue Biesta - 77290 MITRY-MORY
Tél. : 01 60 21 60 08
www.mitry-mory.fr

